



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 03/11/2024

COP16 BIODIVERSITE : LA FRANCE SE FELICITE DE PLUSIEURS AVANCEES SIGNIFICATIVES MAIS REGRETTE L'ABSENCE DE DECISIONS CLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE.

La 16e Conférence des Parties (COP16) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), présidée par la Colombie, s'est tenue à Cali du 21 octobre au 2 novembre 2024. La France salue certaines avancées mais regrette de n'avoir pu obtenir de décision sur le suivi du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

L'effondrement de la biodiversité, qui constitue une menace existentielle pour l'humanité, est l'un des principaux défis de ce siècle. En raison des activités humaines, plus d'un million d'espèces végétales et animales sont aujourd'hui menacées d'extinction. La mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal adopté lors de la COP15 en 2022, qui comporte plusieurs cibles mondiales à atteindre à l'horizon 2030 en vue de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité, est essentiel.

La COP a adopté plusieurs décisions, notamment la mise en place d'un mécanisme de partage des avantages découlant de l'utilisation des informations de séquençage numérique (DSI) des ressources génétiques : ce partage se fera grâce à un mécanisme multilatéral qui donnera la possibilité aux entreprises utilisant des ressources génétiques dans leur forme dématérialisée (DSI) de contribuer financièrement de manière souple à la protection de la biodiversité. Ce mécanisme garantit la sécurité et la clarté juridique pour tous ses utilisateurs. Il abondera un fonds (« fonds de Cali ») qui financera des politiques de conservation et d'usage durable de la biodiversité.

Le renforcement de la protection de la biodiversité marine, notamment en haute mer, a été acté : les décisions sur le milieu marin, notamment celle relative à la description scientifique d'aires marines d'importance écologiques ou biologiques, contiennent des références à la haute mer qui permettront aux travaux issus de la Convention pour la diversité biologique de contribuer à la mise en œuvre de l'accord sur la biodiversité en haute mer (BBNJ) adopté en 2023. C'est une avancée précieuse à huit mois de la 3ème conférence des Nations Unies sur l'Océan organisée à Nice.

La nécessité de mettre en œuvre des politiques intégrant la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique a été soulignée dans une décision spécifique.

La reconnaissance des savoirs des peuples autochtones et communautés locales a enfin été renforcée : un organe permanent dédié a été créé pour informer la COP sur les problématiques spécifiques liées à ces enjeux.

Cependant, la COP n'a pas abouti à une décision sur la mobilisation des ressources financières. Néanmoins, plusieurs gouvernements, dont la France, se sont engagés à abonder le fonds pour le cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) qui a pour objectif de soutenir les pays en développement, pour un montant de 163 millions de dollars, portant ainsi à 400 millions de dollars la dotation de ce fonds. Ces engagements viennent conforter la dynamique positive générale de mobilisation des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés : celle-ci a beaucoup augmenté passant de 10,4 à 15,4 milliards entre 2020 et 2022, sur la voie de l'engagement d'atteindre 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025. Un cadre de développement de financements innovants via des « crédits biodiversité de haute intégrité » a par ailleurs été lancé par la France et le Royaume-Uni. La France pour sa part reste pleinement engagée sur la solidarité internationale pour la protection de la biodiversité, avec 1,3Md\$ de financements à cette fin en 2022.

La France regrette également que la COP16 n'ait pas permis d'aboutir à l'opérationnalisation complète du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal : l'incapacité à finaliser un cadre de suivi robuste et opérationnel est dommageable car cet outil est essentiel pour assurer un rapportage mondial solide et mesurer les progrès accomplis par chaque pays sur chaque cible et objectif mondiaux.

La ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, Agnès PANNIER-RUNACHER, a défendu une grande ambition à la COP ainsi que les actions de la France en faveur de la biodiversité tant au niveau national (avec la Stratégie nationale biodiversité 2030) qu'international (doublement des financements bilatéraux pour la biodiversité entre 2020 et 2025 atteint en 2023 pour dépasser 1 Md€ ; signature lors de la COP, avec le Gabon, d'un 4ème « partenariat pour la forêt, la nature et le climat » visant à soutenir les pays qui s'engagent dans la protection de leurs réserves vitales de carbone et biodiversité).

La ministre a également participé à plusieurs événements sur la lutte contre la pollution plastique, pour défendre les ambitions de la France pour un futur instrument international en la matière. Elle a également appelé à la mobilisation politique générale en vue de la phase finale de négociation de cet instrument qui se tiendra en Corée fin novembre.

Dans les prochains mois, la France poursuivra son engagement en faveur de la biodiversité en renforçant le suivi de la Stratégie nationale biodiversité 2030 et en mobilisant de nouveaux financements pour les partenariats pays pour la forêt, la nature et le climat.

« Je salue les avancées réalisées lors de la COP16, notamment la décision qui lie la lutte contre le changement climatique à la protection de la biodiversité ou la décision sur la protection des océans. Mais je regrette qu'il n'ait pas été possible d'aller jusqu'au bout de la négociation, ce qui a conduit à l'absence de décision sur les financements et sur le suivi des engagements en vue de donner une substance concrète au cadre de Kunming-Montréal. La France et l'UE continueront à porter une vision ambitieuse pour la biodiversité, notamment lors de la Conférence des Nations Unies sur les Océans à Nice en juin 2025. » a indiqué **Agnès PANNIER-RUNACHER.**

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

Contacts presse

Service presse d'Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques

Mél : presse.apr@ecologie.gouv.fr

[Désinscription ici](#)